

Année scolaire 2001-2002
Document de mise en candidature



LE CONCOURS
des prix
ESSOR

Éducation

Québec 

Avec la participation de :
• Ministère de la Culture
et des Communications



YAMAHA CANADA

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2001-01-00521

ISBN 2-550-38559-4

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2001


Année scolaire 2001-2002
Document de mise en candidature



LE CONCOURS
des prix
ESSOR

Concours des prix Essor 2002

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION EST HEUREUX DE POUVOIR COMPTER SUR LA COLLABORATION DES PARTENAIRES ASSOCIATIFS DES MILIEUX SCOLAIRE ET CULTUREL SUIVANTS :

- **la Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec;**
 - **l'Association québécoise des éducatrices et éducateurs spécialisés en arts plastiques;**
 - **l'Association Théâtre Éducation du Québec;**
 - **le Regroupement québécois de la danse;**
 - **l'Association québécoise des comités culturels scolaires.**
- 

Contexte

Il fut une époque où les arts à l'école étaient confinés à des activités d'exception réservées à des élèves plus doués que les autres. Depuis l'avènement des programmes d'arts en 1981, la parution du rapport Arpin en 1991 et l'adoption de la Politique culturelle du Québec en 1992, l'enseignement des arts tel qu'il est offert dans bon nombre d'écoles primaires et secondaires du Québec a démontré l'importance accordée non seulement à la qualité de la formation artistique mais aussi à sa dimension culturelle.

Depuis plusieurs années, des pédagogues et des responsables scolaires s'intéressent à l'apport de la dimension artistique et culturelle à la formation. L'expérimentation de nouvelles approches ainsi que la planification d'orientations et d'actions précises et concertées qui réunissent des enseignantes et des enseignants, des spécialistes en arts, des artistes de profession et des responsables scolaires suscitent la création d'une multitude de projets associatifs, originaux et novateurs. Ces projets attestent que, grâce à l'imagination, à la collaboration et à la concertation, il est possible d'assurer le développement et le rehaussement, voire l'émancipation, de l'éducation artistique et culturelle dans le milieu.

C'est dans cet esprit que le ministère de l'Éducation a créé en 1996, à l'occasion de la cinquième année de la Semaine québécoise des arts et de la culture à l'école, le concours des prix Essor et qu'il le reconduit pour une septième année. Il veut ainsi reconnaître et encourager les efforts et la concertation des pédagogues et des responsables scolaires, puis souligner la qualité et l'excellence des actions de celles et de ceux qui croient à l'éducation artistique et culturelle à l'école et qui, pour en assurer le développement, ont instauré un projet pédagogique artistique et culturel dans leur milieu.

Depuis 1996, le concours des prix Essor fait connaître ces personnes qui souvent travaillent dans l'ombre et récompense financièrement les établissements d'enseignement avec un nombre de bourses toujours croissant, et ce, grâce aux partenaires et commanditaires plus nombreux d'année en année qui s'associent au concours.

L'énoncé de politique éducative *L'école, tout un programme*, le protocole d'entente Éducation-Culture adoptés en 1997 ainsi que le Programme de formation de l'école québécoise rendu public en 2000 ont clairement explicité les aspects fondamentaux de l'apport des arts et de la culture à la formation des jeunes.

D'ailleurs, en 2001, les arts sont devenus l'un des cinq domaines essentiels d'apprentissage à l'école.

En 2002, le concours des prix Essor s'inscrit dans la poursuite de ces objectifs et relance à nouveau le défi du rehaussement artistique et culturel dans les écoles primaires et secondaires du Québec.

Partenariat et dynamisme

Comme le démontre la majorité des projets qui sont soumis à ce concours chaque année, l'organisation d'une activité ou d'un projet est le produit d'une belle complicité entre différents partenaires. L'organisation du concours des prix Essor est en soi un exemple de partenariat à l'image du dynamisme des projets réalisés dans le milieu scolaire.

C'est dans cet esprit que le ministère de l'Éducation produit avec ses partenaires le matériel de promotion du concours, coordonne la tournée de remise des prix régionaux et collabore à l'organisation du gala national Essor.

De plus, le Ministère contribue à la bonification d'une bourse pour les projets gagnants d'un deuxième prix régional Essor et offre une bourse pour le projet gagnant du deuxième prix national.



QUI SONT LES **partenaires** **et commanditaires** DU CONCOURS DES PRIX ESSOR?

Les partenaires :

Le ministère de la Culture et des Communications apporte un soutien au ministère de l'Éducation dans le but d'encourager l'enseignement et la pratique des arts à l'école, l'ouverture du monde scolaire aux ressources du milieu des arts et de la culture et la concertation scolaire et municipale.

Ce ministère collabore plus particulièrement au concours en contribuant à la bonification d'une bourse offerte aux projets gagnants d'un deuxième prix régional Essor et en offrant une bourse à un projet qui se distingue par la qualité de la collaboration établie entre le milieu scolaire et le milieu culturel.

Les associations d'enseignantes et d'enseignants du domaine des arts et de comités culturels scolaires :

- la Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec;
- l'Association québécoise des éducatrices et éducateurs spécialisés en arts plastiques;
- l'Association Théâtre Éducation du Québec;
- le Regroupement québécois de la danse;
- l'Association québécoise des comités culturels scolaires.

Concours des prix Essor 2002

Fidèles partenaires du concours des prix Essor depuis 1996, ces associations sont heureuses de continuer à collaborer à la remise du prix national **Éducation artistique et culture** pour un projet se distinguant par l'originalité et le caractère novateur des activités artistiques et culturelles qui le composent.

Télé-Québec, en considération de sa mission éducative et culturelle, est heureuse de collaborer, pour une cinquième année consécutive, à la tenue de ce concours en offrant une bourse et une œuvre d'art pour un projet se distinguant parce qu'il fait la promotion ou contribue au rayonnement des arts et de la culture à l'école ou dans la communauté.

Il importe également de souligner la précieuse participation de Télé-Québec qui diffusera une émission consacrée au concours des prix Essor 2002.

Les commanditaires :

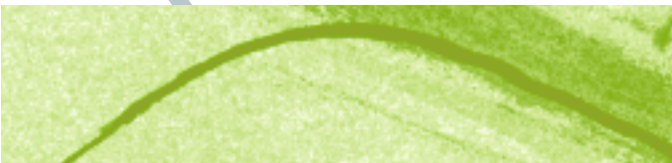
Hydro-Québec contribuera, pour la septième année consécutive, aux bourses décernées aux premiers prix régionaux et à la bourse offerte au projet gagnant du premier prix national Essor décerné à un projet se distinguant parce qu'il répond de manière exceptionnelle à tous les critères du concours.

Yamaha Canada Musique limitée, présent depuis la naissance de ce concours, en 1996, décernera un clavier pour chaque projet gagnant d'un premier prix régional ainsi qu'un piano Yamaha pour le projet gagnant du premier prix national Essor.

La **Banque Scotia** est heureuse de collaborer au concours pour la quatrième année consécutive, et ce, en contribuant à la bonification des bourses offertes aux projets gagnants des prix régionaux et en offrant une bourse pour un projet se distinguant par l'importance qu'il accorde à l'association ou à la collaboration active avec différents partenaires.

Objectifs DU CONCOURS

- Promouvoir les cinq disciplines artistiques enseignées à l'école : art dramatique; arts plastiques; arts plastiques et communication; danse; musique.
- Favoriser la collaboration et la concertation entre des personnes des milieux scolaire, artistique, culturel, du secteur du loisir ainsi que des municipalités intéressées par l'enseignement, la pratique et la promotion des disciplines artistiques de même que par l'intégration de la dimension culturelle à l'école.
- Susciter un intérêt pour la mise sur pied de projets qui situent l'éducation artistique à l'école en relation avec la dimension culturelle, dans un contexte élargi.
- Encourager la création de projets interdisciplinaires et le travail en équipe.
- Encourager l'éclosion de projets éducatifs et artistiques novateurs qui correspondent aux orientations et aux valeurs éducatives mises en avant par le ministère de l'Éducation.
- Encourager l'essor de l'éducation artistique et culturelle à l'école et auprès des gens du milieu.
- Favoriser la concertation et le partenariat entre l'école, son milieu culturel et ses partenaires municipaux.



Des prix régionaux et nationaux

Prix régionaux

PREMIER PRIX RÉGIONAL ESSOR 2002

Dans chacune des onze régions administratives du ministère de l'Éducation du Québec, des bourses totalisant 2000 dollars et un clavier Yamaha d'une valeur de 500 dollars seront attribués pour le projet ayant remporté le premier prix régional Essor 2002.

DEUXIÈME PRIX RÉGIONAL ESSOR 2002

Dans chacune de ces régions, des bourses totalisant 1000 dollars seront attribuées par le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de l'Éducation pour le projet ayant remporté le deuxième prix régional Essor 2002.

Note : Compte tenu des objectifs du concours des prix Essor et des conditions visant plus particulièrement l'éducation artistique et culturelle à l'école, il se peut qu'aucun projet ne soit primé dans une région ou qu'un seul projet le soit.

Prix nationaux

PREMIER PRIX NATIONAL ESSOR 2002

Un projet parmi les onze ayant remporté le premier prix régional sera couronné de ce prix. Il consiste en une bourse de 5000 dollars offerte par Hydro-Québec et en un piano Yamaha d'une valeur de 7000 dollars offert par Yamaha Canada Musique limitée pour un projet se distinguant parce qu'il répond de manière exceptionnelle à tous les critères du concours.

DEUXIÈME PRIX NATIONAL ESSOR 2002

Un projet parmi les onze premiers prix et les onze deuxièmes prix régionaux sera couronné de ce prix. Il consiste en une bourse de 2500 dollars offerte par le ministère de l'Éducation pour un projet répondant à tous les critères du concours, mais se distinguant plus particulièrement par la cohérence, la qualité et la diversité des activités pédagogiques offertes aux élèves au cours de la réalisation du projet.

Prix nationaux particuliers

PRIX CULTURE-ÉDUCATION 2002

Ce prix sera remis à l'un des projets admissibles soumis au jury, à l'exception de ceux ayant remporté le premier ou le deuxième prix national. Le prix Culture-Éducation 2002 consiste en une bourse de 2500 dollars offerte par le ministère de la Culture et des Communications pour un projet se distinguant par la qualité de la collaboration entre le milieu scolaire et le milieu culturel.

PRIX TÉLÉ-QUÉBEC 2002

Ce prix sera remis à l'un des projets admissibles soumis au jury, à l'exception de ceux ayant remporté le premier ou le deuxième prix national. Le prix Télé-Québec 2002 consiste en une bourse de 1500 dollars et une œuvre d'art, offertes pour un projet se distinguant soit parce qu'il fait la promotion des arts et de la culture à l'école ou qu'il contribue au rayonnement des arts et de la culture dans la communauté.

PRIX BANQUE SCOTIA 2002

Ce prix sera remis à l'un des projets admissibles soumis au jury, à l'exception de ceux ayant remporté le premier ou le deuxième prix national. Le prix Banque Scotia 2002 consiste en une bourse de 2000 dollars offerte pour un projet se distinguant par l'importance qu'il accorde à l'association ou à la collaboration active avec différents partenaires.

PRIX ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURE 2002

Ce prix sera remis à l'un des projets admissibles soumis au jury, à l'exception de ceux ayant remporté le premier et le deuxième prix national. Le prix Éducation artistique et culture 2002 consiste en des bourses totalisant une somme de 2000 dollars offertes par les associations d'enseignantes et d'enseignants du domaine des arts et l'Association québécoise des comités culturels scolaires parce qu'il se distingue par l'originalité et le caractère novateur des activités artistiques et culturelles qui le composent.

Résumé DES PRIX

PREMIÈRE ÉTAPE

Prix régionaux

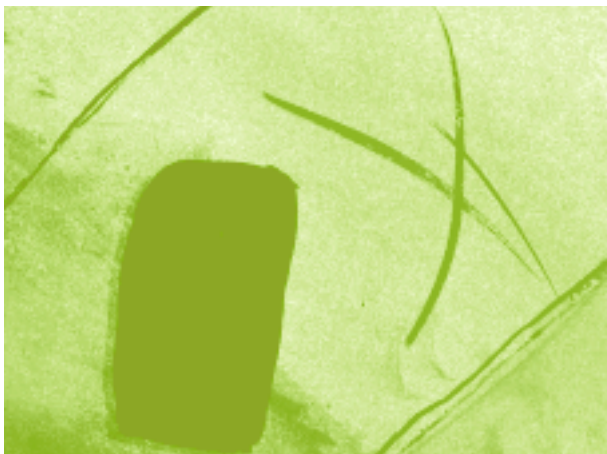
PREMIER PRIX

Une somme de 2000 dollars dont une bourse de 1000 dollars offerte par Hydro-Québec, une bourse de 500 dollars offerte par le ministère de l'Éducation et une bourse de 500 dollars offerte par la Banque Scotia

Un clavier Yamaha d'une valeur de 500 dollars

DEUXIÈME PRIX

Une somme de 1000 dollars, soit une bourse de 500 dollars offerte par le ministère de la Culture et des Communications et une bourse de 500 dollars offerte par le ministère de l'Éducation



DEUXIÈME ÉTAPE

Prix nationaux

PREMIER PRIX NATIONAL ESSOR 2002

Prix remis à un projet sélectionné parmi les premiers prix régionaux parce qu'il répond de manière exceptionnelle à tous les critères

Une bourse de 5000 dollars offerte par Hydro-Québec

Un piano Yamaha d'une valeur de 7000 dollars offert par Yamaha Canada Musique limitée

DEUXIÈME PRIX NATIONAL ESSOR 2002

Prix remis à un projet sélectionné parmi les premiers et deuxièmes prix régionaux pour la qualité des activités pédagogiques et la diversité des situations d'apprentissage

Une bourse de 2500 dollars offerte par le ministère de l'Éducation

PRIX CULTURE-ÉDUCATION 2002

Prix remis à un projet sélectionné parmi les premiers et deuxièmes prix régionaux pour la qualité exceptionnelle de la collaboration établie entre le milieu culturel et le milieu scolaire

Une bourse de 2500 dollars offerte par le ministère de la Culture et des Communications

PRIX TÉLÉ-QUÉBEC 2002

Prix remis à un projet sélectionné parmi les premiers et deuxièmes prix régionaux soit pour la qualité exceptionnelle de la promotion des arts et de la culture à l'école ou pour sa contribution au rayonnement des arts et de la culture dans la communauté

Une bourse de 1500 dollars offerte par Télé-Québec

Une œuvre d'art offerte par Télé-Québec

PRIX BANQUE SCOTIA 2002

Prix remis à un projet sélectionné parmi les premiers et deuxièmes prix régionaux parce qu'il se distingue par l'importance qu'il accorde à l'association ou à la collaboration active avec différents partenaires

Une bourse de 2000 dollars offerte par la Banque Scotia

PRIX ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURE 2002

Prix remis à un projet sélectionné parmi les premiers et deuxièmes prix régionaux se distinguant par l'originalité et le caractère novateur des activités artistiques et culturelles qui le composent

Des bourses totalisant une somme de 2000 dollars offertes par les associations du domaine des arts et l'Association québécoise des comités culturels scolaires

Note : Vu les objectifs du concours, les prix attribués à l'école ou au groupe d'écoles devront être utilisés à des fins éducatives pour assurer la continuité des projets ou pour faciliter la création de tout autre projet destiné au développement de l'éducation artistique et culturelle à l'école.

Deux cérémonies de dévoilement

DES PROJETS GAGNANTS

PREMIÈRE CÉRÉMONIE DE DÉVOILEMENT (PRIX RÉGIONAUX)

Les noms des écoles associées à chacun des onze projets gagnants du premier et du deuxième prix régional Essor 2002 seront dévoilés au cours d'une cérémonie spéciale qui aura lieu, en présence des médias, dans chacune des onze régions desservies par les directions régionales du ministère de l'Éducation.

DEUXIÈME CÉRÉMONIE DE DÉVOILEMENT (PRIX NATIONAUX)

Les noms des écoles associées aux six projets gagnants des prix nationaux Essor seront dévoilés au cours du gala national Essor 2002. Cette cérémonie réunira des personnes représentant les milieux scolaire, artistique, culturel ainsi que le milieu du loisir culturel, les municipalités et les médias. Une émission consacrée au concours des prix Essor sera télédiffusée par Télé-Québec.



Modalités

DE MISE EN CANDIDATURE (DATE LIMITE : 31 MAI 2002)

PROPOSITIONS

Peut soumettre un projet et recevoir un prix :

- toute équipe représentant une école ou un groupe d'écoles primaires ou secondaires du secteur public ou privé qui a élaboré un projet artistique et culturel avec la collaboration d'un comité culturel scolaire ou de partenaires du domaine des arts, de la culture ou du loisir culturel;
- une école dont les actions liées au projet éducatif facilitent l'éducation artistique des élèves, le rehaussement culturel des programmes d'études et le contact entre les lieux de diffusion de la culture, les artistes et les élèves.



Conditions D'ADMISSIBILITÉ DES PROJETS

Pour être accepté au concours, le projet doit :

1. mettre en valeur au moins une des cinq disciplines artistiques enseignées à l'école (arts plastiques, arts plastiques et communication, art dramatique, danse, musique) et être conforme aux orientations et aux valeurs éducatives mises en avant dans les programmes d'arts;
2. se réaliser en grande partie à l'intérieur de l'horaire de l'école ou être un prolongement des cours d'arts qui ont lieu à l'école. Dans ce dernier cas, les activités devront s'effectuer avec la collaboration de l'enseignante ou de l'enseignant d'arts ou celle d'un comité culturel, membre de l'Association québécoise des comités culturels scolaires;
3. a) s'il est en cours depuis plusieurs années, être composé d'activités tenues principalement au cours de l'année scolaire 2001-2002;
b) s'il a débuté durant la présente année, être composé d'activités qui ont été amorcées au moins trois mois avant la date d'échéance (31 mai) et dont l'aboutissement est prévu à la fin de l'année scolaire 2001-2002;

Note : Si l'aboutissement est prévu pour la fin de l'année scolaire 2001-2002, il est possible que certaines activités liées à un projet n'aient pas encore eu lieu ou ne soient pas terminées le 31 mai. Le jury évaluera alors ces projets en fonction de leurs aspects pédagogiques et du processus dans lequel évoluent les élèves au cours de la réalisation de leur projet.

4. bénéficier de la contribution de l'école, du groupe d'écoles ou de la commission scolaire, des organismes collaborateurs ou des auteurs du projet, tant sur le plan administratif que pédagogique;
5. s'il est le produit dérivé d'un projet gagnant d'un premier ou d'un deuxième prix régional Essor, se distinguer considérablement du projet d'origine quant à l'exploitation du thème utilisé, au type d'activités et au contexte de réalisation;
6. ne pas avoir déjà remporté le premier prix national Essor;
7. être signé par une des personnes responsables du projet;
8. être approuvé et signé par la directrice générale ou le directeur général de la commission scolaire ou par sa représentante déléguée ou son représentant délégué;
9. être inscrit conformément aux modalités d'inscription et être accompagné de renseignements complémentaires ou de tout document pertinent;
10. être accompagné d'un dossier de candidature d'un maximum de dix pages et présenté en quinze exemplaires.

Note : Les écoles qui ont présenté des projets au concours des prix Essor 2001 et dont la réalisation était prévue pendant l'année scolaire 2001-2002 ne peuvent soumettre le même projet pour le concours des prix Essor 2002.

Critères D'ÉVALUATION

Le jury procédera à l'évaluation des projets à partir des critères suivants :

- la conformité du projet avec les conditions d'admissibilité des projets;
- le respect des différents langages artistiques et des orientations et valeurs éducatives mises en avant dans les programmes d'arts;
- l'importance accordée à la création de relations interdisciplinaires;
- la participation du plus grand nombre d'élèves possible, plus particulièrement celles et ceux inscrits qui suivent des cours d'arts à l'école;
- la collaboration ou l'association active avec l'un ou l'autre des partenaires suivants;
 - des enseignantes et enseignants de disciplines différentes,
 - des partenaires d'une ou de plusieurs écoles,
 - des parents,
 - des organismes des milieux artistiques et culturels,
 - des organismes du secteur du loisir,
 - des municipalités;
- la qualité et la diversité des activités et des actions entreprises;
- l'aspect innovateur et l'originalité des activités;
- l'élargissement continu du champ d'activité du projet (projet à long terme);
- l'effet produit sur l'ensemble de la communauté scolaire et extrascolaire.



Vérification DES DOSSIERS SOUMIS

La fiche de présentation et le dossier de mise en candidature seront analysés avant la tenue de la séance d'évaluation afin de vérifier si le dossier contient tous les éléments et les renseignements qui permettront au jury d'apprécier l'authenticité du projet et sa conformité avec **les conditions d'admissibilité, les modalités de mise en candidature et le guide d'élaboration du document.**

La vérificatrice ou le vérificateur pourra, au besoin, communiquer avec une personne responsable du projet ou avec un cadre supérieur de la commission scolaire pour obtenir certains renseignements complémentaires ou pour vérifier l'authenticité du dossier.

Un processus D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION DES PROJETS EN DEUX ÉTAPES

PREMIÈRE ÉTAPE : SÉLECTION DES GAGNANTS RÉGIONAUX

Composé de onze personnes venant des différentes régions du Québec et représentant les milieux ministériel, culturel, du loisir culturel, associatif et scolaire, le jury régional a le mandat d'évaluer les candidatures et de sélectionner, dans chacune des régions, deux projets gagnants parmi les projets admissibles.

COMPOSITION DU JURY DE SÉLECTION DES PRIX RÉGIONAUX

Le jury sera composé des personnes suivantes :

- une personne représentant chacune des quatre associations d'enseignantes et d'enseignants du domaine des arts;
- une personne représentant l'Association québécoise des comités culturels scolaires;
- une conseillère ou un conseiller pédagogique en matière d'arts;
- une personne représentant les associations des directrices et directeurs d'école du Québec;
- deux personnes représentant le ministère de l'Éducation;
- deux personnes représentant le ministère de la Culture et des Communications (milieu culturel et loisir culturel).

DEUXIÈME ÉTAPE : SÉLECTION DES GAGNANTS NATIONAUX

Au jury de sélection des prix régionaux s'ajouteront trois nouvelles personnes pour former un jury de sélection des prix nationaux. Ce jury élargi représentant les milieux ministériel, culturel, du loisir culturel, associatif et scolaire, évaluera à nouveau les dossiers de mise en candidature ayant été retenus pour les prix régionaux.

Le jury composé de quatorze personnes sélectionnera les gagnants des premier et deuxième prix nationaux, ainsi que des prix nationaux particuliers Culture-Éducation, Télé-Québec, Banque Scotia et, enfin, Éducation artistique et culture. Cette étape aura lieu quelques jours avant le gala national Essor 2002.

COMPOSITION DU JURY DE SÉLECTION DES PRIX NATIONAUX

S'ajoutent au jury de sélection des prix régionaux :

- une personne représentant le milieu scolaire;
- une personne représentant le milieu culturel;
- une personne représentant Télé-Québec.

PRÉSENTATION

Préparer en **quinze** exemplaires un dossier conforme aux directives du guide d'élaboration présenté à la fin du présent document. Chacun des exemplaires doit être accompagné de la fiche de présentation et d'authentification remplie et signée. Cette fiche se trouve également à la fin de ce document.

Répondre à toutes les questions de façon précise et concise en suivant l'ordre prévu.

Dactylographier, à double interligne et sur des feuilles de 8,5 po X 11 po le dossier de candidature, qui ne doit pas excéder 10 pages (12 points, caractère Arial, Times ou New Roman); chaque exemplaire doit être présenté sous forme de document agrafé.

Ne rien affirmer qu'il sera impossible de prouver.

Afin de faciliter l'évaluation des dossiers de candidature, respecter l'espace prévu pour les réponses.

Joindre au dossier tout document complémentaire (renseignements administratifs, description d'activités, photocopies, bandes audio ou vidéo, etc.) qui traite explicitement du projet. Cette documentation doit être fournie en un seul exemplaire.

Faire parvenir le dossier de candidature (**quinze** exemplaires) ainsi que la documentation complémentaire (un exemplaire) au Ministère au plus tard le **31 mai 2002 à minuit**, le cachet de la poste en faisant foi.

Adresser les envois comme suit :

Concours des prix Essor 2002
Direction des communications
Ministère de l'Éducation
Édifice Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Le concours DES PRIX ESSOR 2002

Fiche DE PRÉSENTATION

ÉCOLE

Nom complet de l'école ou des écoles associées au projet

Nom complet de l'école ayant démarré le projet

Adresse de l'école

Municipalité Code postal

Téléphone (travail) Télécopieur

Nom et prénom de la directrice ou du directeur de l'école

COMMISSION SCOLAIRE

Nom complet de la commission scolaire Région administrative

Adresse

Municipalité Code postal

Téléphone (travail) Télécopieur

Nom et prénom de la directrice générale ou du directeur général de la commission scolaire

ÉCRIRE EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

PERSONNE RESPONSABLE

Nom, prénom et titre de la personne mandatée pour représenter les responsables du projet

Adresse du lieu de travail

Municipalité Code postal

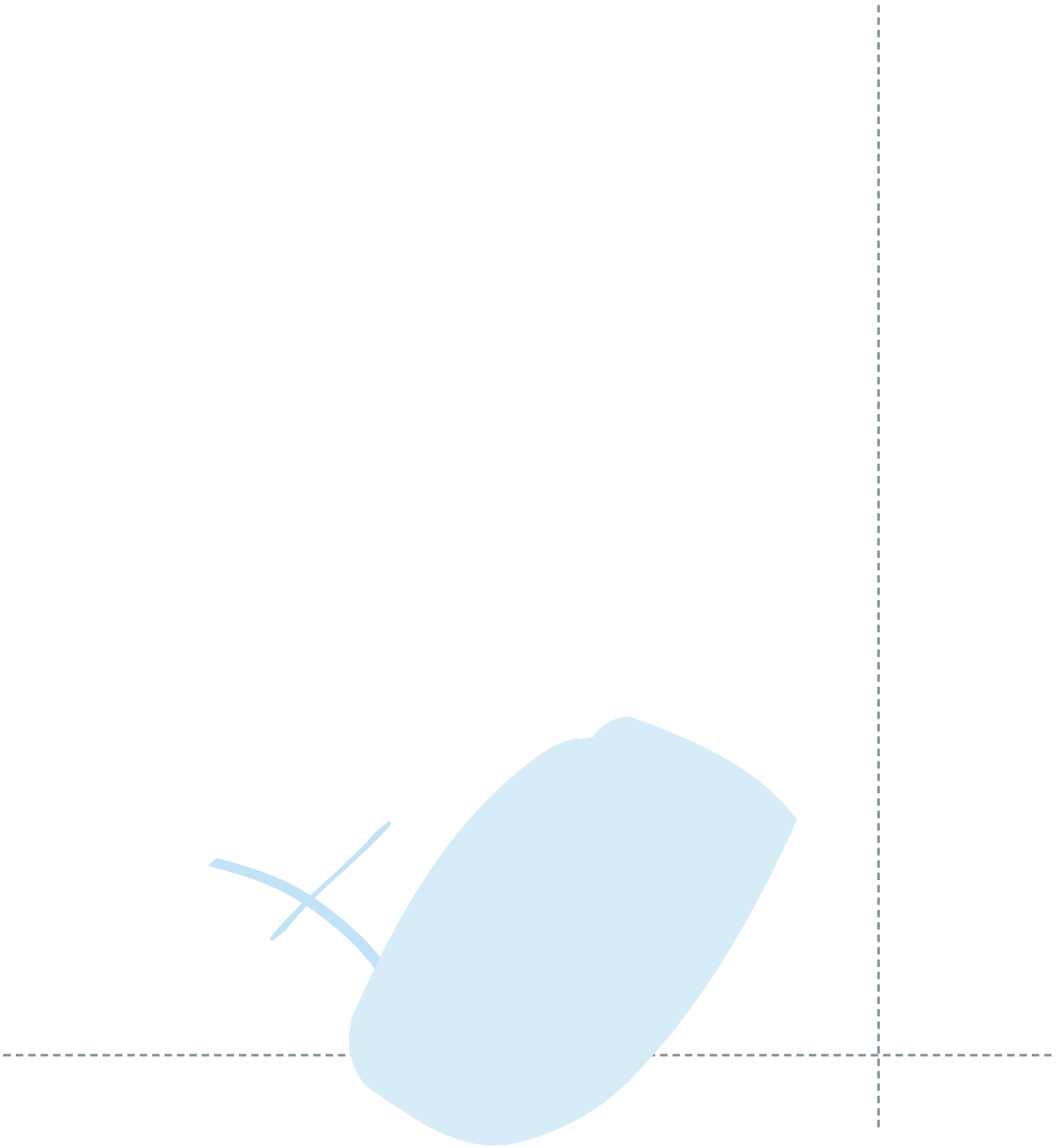
Téléphone (travail)

Télécopieur

DESCRIPTION DU PROJET

Titre du projet :

Faire une brève description du projet et préciser les personnes visées, issues du milieu scolaire.



Authentification



Titre du projet

Date du début du projet (préciser l'année)

Signature de la personne mandatée pour représenter les responsables du projet

Signature de la directrice générale ou du directeur général de la commission scolaire ou de sa représentante déléguée ou de son représentant délégué

Joindre les documents complémentaires
et retourner le tout au plus tard le **31 mai 2002** à l'adresse suivante :

Concours des prix Essor 2002
Direction des communications
Ministère de l'Éducation
Édifce Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Guide d'élaboration

DU DOCUMENT DE MISE EN CANDIDATURE

Vous trouverez, dans cette partie, des renseignements relatifs à la présentation des projets. Ils sont regroupés selon les conditions d'admissibilité des projets et les critères d'évaluation.

Le dossier de mise en candidature, d'un maximum de dix pages, doit respecter l'ordre des éléments et la forme de présentation proposés. Il doit être dactylographié à double interligne sur des feuilles de 8,5 po X 11 po et chacun des 15 exemplaires doit être présenté sous forme de document agrafé.

Note : Les points 1, 2 et 3 nécessitent un traitement bref et concis alors que les points 4 et 5 doivent être davantage développés.

1 INTRODUCTION

Décrire brièvement votre milieu quant à la situation de l'éducation artistique et au contexte artistique et culturel.

Par exemple, intérêt du milieu envers les arts et la culture, présence ou absence de lieux de diffusion des arts et de la culture, caractéristiques de l'école (nombre d'élèves, disciplines artistiques enseignées, fréquence des cours), formes de collaboration privilégiées et actions entreprises dans le passé pour la promotion des arts et de la culture, possibilités de contact entre les élèves et les artistes, etc.

LE PROJET

2 OBJECTIFS DU PROJET ET ACCESSIBILITÉ AU PLUS GRAND NOMBRE D'ÉLÈVES POSSIBLE

20 points

- 2.1 Préciser les objectifs du projet.
- 2.2 Indiquer le nombre d'élèves qui participent au projet et nommer les disciplines artistiques et autres matières visées, s'il y a lieu.

S'il s'agit d'un projet demandant la participation d'un nombre restreint d'élèves, présenter les critères de sélection des élèves et donner les raisons qui ont motivé le choix de ce groupe particulier d'élèves.
- 2.3 Décrire brièvement les moments pendant lesquels les activités se tiennent (par exemple, pendant ou après les cours) et les lieux où elles sont tenues (par exemple, à l'école même, dans un centre culturel, dans un lieu de diffusion des arts, etc.).

3 PARTICIPATION DES MILIEUX SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE —25 points

- 3.1 Présenter brièvement les différents partenaires (personnes ou organismes) qui se sont joints au projet et faire ressortir les raisons qui les ont amenés à collaborer.
- 3.2 Présenter brièvement la participation au projet du milieu scolaire et de ses différents partenaires sur les plans organisationnel, administratif et pédagogique.

Note : Les éléments 3.1 et 3.2 peuvent aussi être présentés sous forme de tableau.

4 PERTINENCE DES ACTIVITÉS ET QUALITÉ, DIVERSITÉ ET ORIGINALITÉ DU PROJET —35 points

- 4.1 **Préciser** la place ou le rôle que les disciplines artistiques nommées au point 2.2 occupent dans le projet. S'il y a lieu, décrivez les relations interdisciplinaires, les collaborations entre pédagogues et élèves des différentes disciplines artistiques ou autres domaines de formation.
- 4.2 En rapport avec les points 2.3 et 3, **décrire** les principales activités du projet et **faire ressortir** les éléments qui permettent d'apprécier la cohérence, la qualité, la diversité et l'originalité du projet.
De plus, s'il s'agit d'activités parascolaires, faire ressortir le rôle complémentaire du projet par rapport aux cours d'arts à l'école et préciser la forme de collaboration qui existe entre les personnes responsables du projet et les enseignantes et enseignants d'arts de l'école ou le comité culturel scolaire.
- 4.3 Décrire clairement le processus vécu par les élèves tout au long du projet, car c'est un élément majeur dans l'analyse des dossiers par le jury.
- 4.4 S'il s'agit d'un projet dérivé d'un projet qui a déjà gagné, précisez en quoi le nouveau projet se distingue de celui d'origine.

Note : Une description détaillée de la progression des activités, des techniques et du répertoire utilisés, du rôle de l'élève, de l'enseignante ou de l'enseignant et des partenaires ou de tout autre aspect du projet permettra au jury de mieux saisir l'ampleur du projet et d'en apprécier davantage la richesse et l'originalité.

CONCLUSION

5 EFFETS PRODUITS SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ

— 20 points

En se reportant à des éléments décrits précédemment ou à des faits précis survenus au cours ou à la suite des activités :

- 5.1 Faire ressortir les effets positifs du projet pour l'apprentissage des différents langages artistiques et le développement personnel de l'élève.
(Donner un ou plusieurs exemples.)
- 5.2 Faire ressortir les effets positifs observés dans la communauté scolaire et extrascolaire.

RENSEIGNEMENTS

Pour tout autre renseignement,
communiquer avec :

M. Georges Bouchard
Chargé de projet
Concours des prix Essor 2001
Téléphone : (418) 646-4594

Éducation
Québec 

Je réussis. Tu réussis. Nous réussissons.